



Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer.
Vous alerter.
Vous aiguiller.

FORFAIT RELÈVE: LES BONS COMPTES FONT...LES BONS COMPTES

La DO nous explique qu'elle ne veut pas continuer à calculer des dépassements horaires sur des jours que nous ne faisons pas réellement en salle. Elle ne peut pas juste reconsidérer les points qui l'arrange. Par honnêteté intellectuelle elle se doit de revoir aussi les points qui l'arrange moins...

10 minutes par vacation, c'est ce que nous accorde la DO.

Mais notre Manex dit:

la première relève de la journée a une durée de 10 minutes (prise de consignes et relève),
les autres relèves durent 5 minutes minimum.

Pour ex: le **J1**, en intégrant les 10 minutes de prises de consignes et de première relève au temps de travail, l'horaire officiel nous amène à travailler **2h40 jusqu'à l'heure de la 1ère pause**. Cette **pause** qui ne peut officiellement être inférieure à 30 minutes ne dure en réalité que 25 min car elle est **amputé des 5 min de la relève suivante**. Et ainsi de suite sur tout le cycle...

*L'arrêté 2002 définit une **vacation** comme la plage temporelle de présence ininterrompue sur son lieu de travail, qui **début**e à la **prise de service**, et qui inclut les plages de tenue de postes, les pauses, ainsi que les autres tâches qui incombent aux contrôleurs de la circulation aérienne. Le **temps total de repos doit représenter au total 25% de la durée totale des vacations du cycle**.*

Puisque chaque heure compte pour notre administration, remettons à plat nos TDS pour respecter les textes réglementaires.